

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016**

**Etaients présents :** M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, M. MARION Philippe, Mme DESPREZ Sylvaine, M. FERRE Jérôme, Mme PICARD Yvette, Mme LINTÉ Véronique, Mme LEPAPE Nathalie, M. DEBOUZY Julien, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert.

### **Etait absent et a donné pouvoir :**

Mme MESNARD qui a donné pouvoir à Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole  
M. HASLE Arnaud à M. MARION Philippe  
M. NEVEU Arnaud à M. FERRE Jérôme

**Secrétaire de Séance :** Mme DESPREZ Sylvaine

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2016**

Monsieur MARION absent du précédent Conseil Municipal s'abstient de l'approbation du dernier compte rendu. Il indique que M. HASLE s'abstient car la demande de modification demandée par M. MARION n'a pas été prise en compte. Madame CLEMENT, secrétaire de séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2015 indique que le courrier de M. MARION lu par M. HASLE lors de ce Conseil et afin d'être annexé ne lui a été remis qu'après la clôture du Conseil du 1<sup>er</sup> février 2016. M. DEBOUZY secrétaire de la séance de conseil municipal du 1<sup>er</sup> février intervient et confirme les propos de Madame CLEMENT. Celle-ci propose d'annexer le courrier. Refus de M. MARION car il indique que le document présenté n'est pas le bon.

### **I - MODIFICATION DU CONTRAT DE BAIL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue des travaux réalisés à la poste, la surface dédiée à l'ancien centre de tri va être restituée à la Commune. La surface louée va passer de 210 m<sup>2</sup> à 49.70 m<sup>2</sup> La poste propose de louer le local à raison de 80 € HT le m<sup>2</sup> au lieu de 40 € HT le m<sup>2</sup> actuellement, ce qui va correspondre à un loyer annuel de 3976 € HT.

Monsieur le Maire propose de modifier le contrat de bail.

Accord à l'unanimité

Le début des travaux est prévu le 15 avril 2016. La poste sera fermée pendant 7 semaines.

Les travaux d'aménagement intérieurs sont pris en charge par la poste excepté la fermeture de 3 portes d'accès à l'actuel centre de tri. Ces travaux de maçonnerie seront réalisés par la même Entreprise choisie par la poste. Ces travaux sont à la charge de la Commune et représentent un coût de 1 300 €

M. SOUPIRON trouve le coût élevé. M. POTHET propose de montrer le devis.

M. POTHET a renouvelé sa demande de distributeur de billets.

Il a été demandé aux services de la poste de nous informer très rapidement des mesures qu'ils comptent mettre en place pour les usagers pendant la période des travaux. A ce jour nous n'avons pas réponse.

### **II - SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE : CONVENTION D'ASSOCIATION A LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT TERRITORIAL SUR LES MILIEUX AQUATIQUES DES BASSINS VERSANTS DE LA SAULDRE ET DE LA RERE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'association à la mise en place d'un contrat territorial sur les milieux aquatiques des bassins versants de la Sauldre et de la Rère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention.

Dans le cadre de la convention : M. MARION Philippe, est désigné pour être membre du Comité de Pilotage chargé de la mise en œuvre du contrat territorial et de son suivi au sein du Syndicat. Il

devra informer le Conseil Municipal des différents travaux. Le coût s'élève à 1665.60 € (soit 1.20 € par habitant) pour la commune.

M. SOUPIRON demande à M. MARION de lui donner le compte-rendu des réunions.

### **III - ORDURES MENAGERES : TRANSFERT DE COMPETENCES A LA CCRM : CHOIX SUR LE MAINTIEN DANS LE SMIEEOM DE ST AIGNAN**

Il est exposé au Conseil Municipal que la loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, impose un transfert de la compétence déchets ménagers au profit des Communautés de Communes à compter de janvier 2017.

Les Communes de Loreux, Mur de Sologne et Billy, ont le choix et peuvent continuer à adhérer au SMIEEOM de St Aignan ou au SMICTOM de Lamotte Beuvron.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de la Commune de Mur de Sologne au SMIEEOM de St Aignan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le maintien de la Commune de Mur de Sologne dans le SMIEEOM de St Aignan.

### **IV - VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION POUR UN STAGIAIRE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune de Mur de Sologne a l'intention d'accueillir un stagiaire dans le cadre d'un stage de formation professionnelle, obligatoire en vue de la délivrance du DUT spécialité Métiers du Multimédia et de l'Internet. La durée du stage est fixée du 4 avril 2016 au 24 juin 2016.

L'objectif du stage serait d'améliorer le site Internet de la Commune

La durée du stage étant supérieure à deux mois consécutifs ou non, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification sur le territoire français. La gratification est fixée par convention de branche ou accord professionnel, à défaut à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L241-3 du code de la Sécurité Sociale soit 554.40 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Au-delà de ce montant, la gratification sera apparentée à une rémunération et l'entreprise devra verser des cotisations sociales pour le stagiaire. Cette gratification est versée mensuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de stage à intervenir et décide de verser une gratification de 554.40 € par mois sur une durée de 3 mois au stagiaire : M. CHARTRAIN Corentin.

### **V - VENTE DE LA MAISON DITE « DE LA PECHERIE »**

L'ancienne Communauté de Communes CHER-SOLOGNE était propriétaire d'une maison au 4 Rue de la Pêcherie à Selles sur Cher. Elle ne faisait pas partie de l'actif de dissolution Mais restait la propriété des 9 Communes membres. Elle a été estimée à 123 000 € par les services des domaines. La Commune de Selles sur Cher a trouvé un acquéreur à 70 000 € et demande aux Communes membres de signer la vente à ce prix. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de donner son accord à la vente et de donner tous pouvoirs au Maire de Selles sur Cher pour signer toutes pièces afin de mener à bien cette affaire, et notamment l'acte de vente.

## **VI - MARCHÉ EAU ET ASSAINISSEMENT CARREFOUR MAIRIE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de lancer l'appel d'offre pour le marché eau et assainissement pour le carrefour devant Mairie. Le montant des travaux s'élève à 350 000 € HT estimés.

Les appels d'offres vont être lancés d'ici 8 à 10 jours. Monsieur SOUPIRON demande ce qu'il va advenir de l'appel d'offres pour l'aménagement du square et du carrefour. Monsieur POTHET indique qu'il est toujours en cours, mais que les travaux sont suspendus pour le moment. M. SOUPIRON fait remarquer que cela ne va pas être simple pour la coordination des travaux avec deux entreprises différentes et demande s'il n'y aura pas de doublon. Monsieur POTHET indique qu'il n'y aura pas de doublon. Mais qu'en effet cela ne va pas être simple. Il a rendez-vous avec M. Vandalle et M. Leroy du Conseil Général pour envisager la fermeture de la route pendant les travaux (environ 2 à 3 jours). Actuellement le Conseil Général estime le coût de la déviation à 15 000 €.

## **VII- RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 1ER FEVRIER 2016 DECIDANT L'ALIENATION ET LE DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°4 DIT DE SOINGS-EN-SOLOGNE ET AUTORISANT LE TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROPRIETAIRE RIVERAIN**

Par délibération du 1er février 2016, le conseil municipal a décidé l'aliénation et le déplacement d'une partie du chemin rural n°4 dit de Soings-en-Sologne et autorisé le transfert de propriété au propriétaire riverain

Compte tenu d'un recours intenté par les conjoints COURTAIGNE, et sur les conseils de l'avocat de la Commune de Mur de Sologne, il demande à la Commune de retirer la délibération du 1<sup>er</sup> février 2016.

Le coût de l'avocat est pris en charge par notre assureur GROUPEAMA dans le cadre de la protection juridique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retirer la délibération en question.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur POTHET souhaite parler des factures reçues après le changement des compteurs d'eau. De nombreuses personnes sont venues à la Mairie pour avoir une explication. M. POTHET indique que des personnes ont fait circuler sur face book comme quoi il y avait 60 personnes qui attendaient à la Mairie. Ces personnes feraient bien de balayer devant leur porte  
Il faut savoir qu'avec ces nouveaux compteurs la moindre consommation sera facturée.
- Monsieur POTHET nous fait part de la vente d'un deuxième terrain sur le lotissement des peupliers. Il a une « touche » pour un troisième terrain
- Monsieur POTHET indique que le locataire de « l'ancienne maison Richer », Monsieur VALLEE a du faire changer l'antenne de télévision qui était tombée suite à un fort coup de vent. Il a réglé la facture alors que c'est la Commune qui est propriétaire de cette antenne. Le coût s'élève à 250 €. Afin de le rembourser il est proposé de lui faire un avoir sur son loyer.
- Monsieur informe le Conseil Municipal de la prochaine assemblée générale de la famille rurale qui aura lieu le 30 mars à 20 h
- Le concert de la Musoise aura lieu le 1<sup>er</sup> avril à 20 h 30. Monsieur POTHET informe que le nouveau Président est M. MARION.
- Madame DESPREZ indique que l'ouverture de la pêche aura lieu également le 1<sup>er</sup> avril.

- Madame LEPAPE informe qu'un spectacle sera offert aux enfants de l'école et aux enfants gardés par les assistantes maternelles à 15 h le 1<sup>er</sup> avril à la salle polyvalente. Le spectacle « Debout les coccinelles » est pris en charge par la Commune.
- Monsieur SOUPIRON revient sur l'appel d'offres pour les travaux d'eau et d'assainissement. Il s'interroge sur le fait de lancer l'appel d'offres avant le vote du budget et de connaître le financement. Monsieur POTHET indique que nous avons droit à 50 % de subvention par l'agence de l'eau et 20 % d'avance remboursable. Une demande sera également faite à la CCRM. Il faudra certainement recourir à l'emprunt. On verra lors du budget.
- Monsieur SOUPIRON souhaiterait savoir si l'on a touché l'argent de l'ex Communauté de Communes Cher Sologne. Monsieur POTHET indique que les fonds ont été versés fin 2015. Il souhaiterait également savoir si l'on va récupérer de l'argent de la vente de la Maison de la Pêche. Monsieur POTHET indique que l'on ne récupèrera rien. Il faut juste donner un accord de principe.
- Monsieur MARION s'est rendu en Gendarmerie pour obtenir à la demande des riverains des contrôles de vitesse route de Lassay. 42 personnes ont été contrôlées en excès de vitesse et parmi elles des habitants qui avaient demandé ces contrôles. Il s'agissait de contrôles préventifs. La vitesse sur cette route est limitée à 50 km/h
- Monsieur MARION : signale qu'il a constaté avec Madame DESPREZ un manque de porte vélo au niveau de la commune. M. FERRE rappelle qu'il y a un porte-vélo sur le parking face à la boulangerie. L'ancien porte vélo à côté de la pharmacie doit être enlevé car dangereux.

**La séance est levée à 20 h 30**